Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2620251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Convention pluriannuelle d'objectifs et de financements 2026-2028 avec l'association Adapeila pour l'établissement Loisirs Pluriel du Pays de Lorient

DEL26_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

➲ L'adjointe au Maire informe l'assemblée :

L'association Adapeila pour l'établissement Loisirs Pluriel du Pays de Lorient, basée à Quéven, accueille des enfants de l'ensemble du département.

Son action vise à :

- développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap,
- permettre aux parents d'enfants handicapés de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels et de bénéficier de temps de répit par une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques de leur enfant,
- favoriser la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides dès leur plus jeune âge.

La commune a conventionné avec l'association Adapeila pour l'établissement Loisirs pluriel pour soutenir son activité sur la période 2023-2025.

Cette convention arrivant à échéance, l'association sollicite la commune pour son renouvellement.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2620251208-DE

Les engagements de la commune figurant au projet de convention joint seraient les suivants :

- Verser une adhésion annuellement *(250€ qu'il y ait inscription ou non d'un enfant de la commune dans le Centre Loisirs Pluriel.)*
- Verser une subvention annuellement au regard de la fréquentation en année N-1 *(50€/jour pour un enfant en situation de handicap et 30€/jour pour un enfant sans handicap cas des fratries notamment)*
- Prendre connaissance des modalités d'inscriptions : Loisirs Pluriel du Pays de Lorient ne pourra accueillir en urgence un enfant de la commune.
- Verser le premier acompte de la subvention avant le 31/03 de chaque année.

➲ L'adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il appartient au Conseil municipal de se positionner sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements 2026-2028 avec l'association Adapeila pour l'établissement Loisirs Pluriel du Pays de Lorient et d'autoriser, le cas échéant, le Maire ou son représentant à signer la convention 2026/2028 jointe.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le courriel de l'association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient en date du 7 octobre 2023 ;
Vu le projet de convention 2026-2028 ;
Vu l'avis de la commission Sport – Jeunesse – Vie associative en date du 20 novembre 2025 ;

➲ **VALIDE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de financements 2026-2028 avec l'association Adapeila pour l'établissement Loisirs Pluriel du Pays de Lorient.

➲ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention 2026-2028 jointe.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Projet de convention

Fait à Languidic, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)